

**Crédit d'engagement complémentaire de CHF 46'929.02 pour couvrir
les travaux relatifs au réaménagement du chemin des Carrés**

Vu le crédit d'engagement de CHF 480'000.-- destiné aux travaux de réaménagement du chemin des Carrés, voté par le Conseil municipal le 8 septembre 2020, approuvé par le département compétent le 30 novembre 2020,

vu que les travaux supplémentaires n'étaient pas prévus lors du vote du crédit initial mais qu'ils s'avéraient judicieux, selon les explications données au Conseil municipal lors des séances des 11 mai 2021 et 1^{er} février 2022, et entérinés par le Conseil municipal,

vu le total des dépenses de CHF 526'929.02,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire,

**le Conseil municipal
décide à la majorité simple
par 11 oui, 0 non et 0 abstention sur 12 CM présents**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 46'929.02 pour couvrir les travaux relatifs au réaménagement du chemin des Carrés.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 8 septembre 2020.